



Procédure de sécurité sur glace et déroulement des séances des cours privés au C.P.A. les Tourbillons de St-Isidore

Bonjours à vous tous, parents, patineurs et entraîneurs,

En ce début de saison, le comité de direction du club, responsable de l'utilisation de ses glaces, considère qu'il est de mise de faire un rappel de sécurité. Le document qui suit se veut un guide afin d'assurer la sécurité et le déroulement le plus harmonieux possible des séances des patineurs en cours privés. Soient les groupes: A, B, C et D.

Nous vous demandons très fortement de prendre connaissance de ce document et de l'expliquer à vos élèves ou à vos enfants. Le respect de ces directives par chacun de nous, permettra de passer une belle saison dans un climat agréable et sécuritaire.

Consignes de sécurité sur glace :

Lorsque je pratique sur la glace je dois :

- Faire mes pirouettes entre les 2 lignes bleues au centre de la glace **EN TOUT TEMPS** .
- Pratiquer mes sauts aux extrémités de la glace, soit dépassé les 2 lignes bleues.
- Lorsque j'ai terminé mon saut, je vais **TOUT DE SUITE** sur le bord de la bande et je longe la bande pour retourner voir mon entraîneur.
- Toutes les discussions doivent se faire sur le bord de la bande et **NON** au centre de la glace que ce soit avec une amie ou mon entraîneur.

- Si je tombe je me relève **VITE**.
- Je révise d'abord mes éléments et demande ma musique de solo seulement après les **10 premières minutes** de la période de style libre.
- J'essaie de reconnaître **À QUI** appartient la musique de solo qui joue et je ne me mets pas au travers de son chemin.

Déroulement des séances :

Lors des séances de style libre :

- Si je veux faire mon solo, moi ou mon entraîneur devons s'assurer que mon nom soit en liste pour le tour de rôle des musiques.
- Je respecte le tour de rôle des musiques et m'empresse d'arrêter ma musique une fois mon solo terminé.
- Je fais mon solo d'une à trois fois par séance maximum que ce soit avec ou sans entraîneur afin de laisser à chaque patineur la chance de faire son solo s'il le souhaite. (2014-11-10)
- La priorité pour les musiques de solo est offerte aux entraîneurs en cours, à raison de 2 demandes d'entraîneurs pour une demande de patineur en pratique libre. (2014-11-10)
- Lors de la présence du partenaire de danse pour les pratiques en vue des tests soient 2 à 3 fois à l'automne et de même après les fêtes, la priorité des musiques est donnée au partenaire de danse qui pourra de façon exceptionnelle pratiquer les danses sur les heures de style libre. Les entraîneurs en seront avisés dès que les dates seront connues.
- Le club permet à l'occasion à des patineurs extérieurs au club de venir patiner à la parcelle. Toute présence à la parcelle pour un patineur extérieur devra être obligatoirement préautorisée auprès de la présidente Sarah Jane Mac Laren et/ou auprès d'une des représentantes des entraîneurs, soient Isabelle Lefebvre, Léïla Roy Châtigny qui se

concerteront au besoin pour savoir s'il est possible d'accueillir le patineur.

La demande de parcelle devra être reçue 48h avant la date souhaitée de présence sur glace.

La parcelle devra être **payée par virement Interac au courriel cpalestourbillons1@hotmail.com** et un texto devra être acheminé au **418-571-9458** pour aviser que vous avez fait un virement pour parcelle. Si vraiment, il vous est impossible de faire un virement, le paiement devra se faire en argent comptant au montant juste de **\$14.00** dans une enveloppe identifiée au nom du patineur avec la **date de présence** et remise à l'une des représentantes de entraîneurs.

Dans le cas de non-respect des directives ci-haut nommées, la présence sur glace du patineur à la parcelle ne sera pas autorisée.

Le comité se réserve le droit de limiter l'accès aux patineurs à la parcelle dans les 2 semaines précédant une compétition ou des tests.

(2019-02-11)

Lors des séances de danses et habiletés :

- Je porte une attention accrue aux patineurs qui m'entourent en raison du grand nombre de patineurs qui circulent dans les deux sens.
- Je pratique exclusivement mes patrons de danses ou d'habiletés. Pour des raisons de sécurité, aucun saut, pirouette ou autre élément ou chorégraphie de solo n'est autorisé sur la période de danses et habiletés. La pratique des jeux de pieds est tolérée à condition qu'elle se réalise dans la zone désignée derrière les lignes de but. (2016-01-11)
- Lors de la présence du partenaire de danse pour les pratiques en vue des tests soient 2 à 3 fois à l'automne et de même après les fêtes, la priorité des musiques est donnée au partenaire de danse.

- De plus, advenant le cas où la session de tests de danses et/ou habiletés serait pendant, un peu avant ou un peu après nos périodes de congés (Noël/tournoi NAP), il pourrait être possible de donner une dérogation. Toute demande devra au préalable être présentée et acceptée par les membres du CA et la majorité des entraîneurs.

Au besoin une tournée des chambres de patineurs sera faite par un représentant des entraîneurs et un membre du comité de direction pour rappeler les éléments principaux.

Les 2 entraîneurs qui se partagent cette année la tâche de représentant des entraîneurs (Isabelle Lefebvre, Léïla Roy-Châtigny) ont été mandatées par le comité de direction pour signaler toute situation de non-respect de ces procédures à la personne concernée, ainsi qu'au comité si non collaboration. Le cas échéant si nécessaire, des sanctions pourraient s'appliquer.

Merci à tous de votre habituelle collaboration et bonne saison,

Le comité de direction du CPA les Tourbillons de St-Isidore

